



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ÎLE-DE-FRANCE

SEINE-ET-MARNE



**TU ES EN SITUATION DE HANDICAP ?
ET
TU VAS DEVENIR APPRENTI(E)
DONC
SALARIE(E) D'ENTREPRISE**

Demande ta **RQTH**

La RQTH, une solution pour concilier Handicap, Emploi & Formation

QU'EST-CE QUE LA RQTH ?

C'est la Reconnaissance de la Qualité Travailleur Handicapé. Elle justifie que tu peux travailler mais que tu ne peux pas faire certaines choses à cause de ton handicap

La RQTH : pour qui, pour quoi ?

Toutes les personnes dont le handicap a des répercussions sur la capacité de travail, et ce, dès 15 ans, pour les apprenti(e)s.

Par exemple : tu ne peux pas porter de choses lourdes, tu dois adapter ton temps de travail car tu vois souvent des médecins, orthophonistes, etc. La RQTH justifie ces aménagements

La RQTH : comment faire ?

- Télécharge le dossier de demande sur le site de la MDPH de ton département. Par exemple : www.mdph77.fr
- Remplis le dossier avec ton représentant légal et ton médecin
- Fais-toi aider par le référent Handicap de ton IMA (Meaux, Melun ou Montereau)
- Envoie ton dossier à la MDPH de ton département

Qui peut savoir si tu as une RQTH ?

Cette reconnaissance reste personnelle et confidentielle. Personne ne le sait à part toi et la MDPH.

C'est toi qui décide d'en parler ou non

Ta référente Handicap :

Bérengère DIETRICH : 07.86.22.37.10

berengere.dietrich@cma-idf.fr